

# RESTAURATION SCOLAIRE LE THOU-LANDRAIS

## Fonctionnement rentrée 2024/2025

Votre enfant mange  
tous les jours



Remplir la fiche d'inscription ci-jointe.  
votre enfant est compté dans l'effectif quotidien

**Si votre enfant est absent,**  
envoyer un mail à [rstlethou@gmail.com](mailto:rstlethou@gmail.com),

précisez le nom, prénom, et la classe de votre  
enfant, ainsi que la ou les dates d'absences.

Seules les absences signalées avant 9h00,  
le matin par mail ne seront pas facturées.

Attention les enseignants ne nous donnent pas  
le nom des enfants absents.

Votre enfant mange  
occasionnellement



Remplir la fiche d'inscription ci-jointe.  
Vous devez donner un ticket le jour où votre enfant mange

Vous pourrez acheter des **tickets** auprès de Mme  
Desfougères. La vente de tickets ne peut toujours  
pas se faire dans notre bureau. Vous pouvez soit  
envoyer un mail avec votre demande et faire un  
virement, soit déposer votre demande dans la boîte  
aux lettres située devant l'école avec votre paie-  
ment. Vos tickets seront mis dans le sac de votre  
enfant.

**Votre enfant donnera un ticket** le matin en arri-  
vant à l'école, avec la date du repas et son nom.

### **Prix du repas au 01.01.2024:**

Il comprend le repas, la surveillance et l'animation

| Quotient Familial | Inférieur à 1 200 | Entre 1200 et 1499 | Supérieur à 1500 |
|-------------------|-------------------|--------------------|------------------|
| Coût repas        | 1 €               | 2.05 €             | 2,80€            |

**Si votre enfant ne mange jamais et que vous souhaitez qu'il prenne un repas,**  
voir avec Christine Desfougères (au bureau) ou avec les ATSEM (maternelle) le matin.

### **Comment régler les repas**

Vous recevrez une facture en début de mois. En octobre, vous paierez les repas pris par votre enfant au  
mois de septembre.

**Les absences ne seront déduites que si la ou les absences ont été signalées par mail avant 9h00.**

Vous devez l'acquitter avant la date indiquée sur votre facture.

Les paiements peuvent s'effectuer par chèque, espèce ou **virement**.

**restauration scolaire : crédit agricole CMDS**

**FR76 1170 6310 0153 1289 5800 193 BIC AGRIFRPP817**

Merci d'indiquer le nom de l'enfant et le numéro de la facture que vous réglez par virement.

En cas de problème contacter Christine Desfougères  
05.46.35.12.24 ou [rstlethou@gmail.com](mailto:rstlethou@gmail.com)

---

## Restauration scolaire Le Thou-Landrais année scolaire 2023-2024

---

La gestion de la cantine est assurée conjointement par le SIVOS et par l'association Restauration Scolaire le Thou-Landrais.

**Les repas** sont préparés dans le respect des normes sanitaires par 4 personnes avec qualifications professionnelles, Nadège Demol, Angélique Garry, Cécile Lassalle, Jessica Lagord. Sophie Pinaud vient renforcer l'équipe en fin de matinée.

Un organisme de contrôle sanitaire vérifie régulièrement locaux et denrées (norme obligatoire).

### Inscription :

- Une fiche d'inscription par famille doit être remplie et signée.
- Pour les enfants scolarisés en maternelle un forfait de 5,00€ sera demandé pour l'achat de serviettes en tissu la première année.

### Allergies alimentaires :

la famille doit obligatoirement faire parvenir une copie du dossier PAI au bureau de l'association ou un certificat médical du médecin qui suit l'enfant pour les intolérances légères. En outre les parents s'engagent à avertir un responsable de la cantine en cas d'évolution des allergies. Après signature du protocole, un repas de substitution sera proposé à l'enfant. Le personnel de Restauration scolaire ou du SIVOS ne pourra être tenu pour responsable en cas d'allergie non signalée.

### Organisation du service :

**Ecole maternelle** : les enfants mangent en deux services : les petits et quelques moyens à 12h00, les moyens et les grands à 12h40.

Ils sont encadrés par les ATSEM (Pascale Pica, Sylvine Rivière, Sophie Jaguenaud, Sandrine Fasano, Alexandra Petrowiste) et par Manon Denechaud et Amandine Idier.

**Ecole primaire** : Les enfants mangent en deux services 12h00 et 12h45.

Ils sont encadrés par Sylvia Gandouin, Magali Prévos, Rémy Forget, Thomas Vienne, Thibaut Trapy Camille Juchareau et Christine Desfougères. Ils assurent surveillance et animation

### Règles de fonctionnements:

- Les enfants ne doivent en aucun cas quitter l'enceinte de l'école.

- **Les enfants de l'école élémentaire qui ne mangent pas à la cantine ne doivent revenir qu'à 13h30**, heure de reprise de la surveillance par les enseignants.

**En cas de mauvaise conduite de la part d'un enfant**, les surveillantes sont habilitées à donner :

- ✓ Une sanction verbale, voire punition écrite.
- ✓ Un avertissement (avec convocation des parents et avec les responsables de la cantine).
- ✓ Une exclusion temporaire (voire définitive) qui sera signifiée par le Maire., le président du SIVOS ou la présidente de RSTL.

### Règlement des repas :

Il peut se faire par virement bancaire, par chèque ou espèces à déposer dans la boîte aux lettres située devant l'école.

Pour faciliter la gestion, nous vous demandons de respecter ces possibilités et de ne pas payer directement auprès des enseignants ou des Atsem, le matin lorsqu'un enfant mange occasionnellement.

### Permanence administrative et vente de tickets :

Accueil administratif sur rendez-vous. Contact par mail (rstlethou@gmail.com) ou téléphone (05.46.35.12.24)

La vente de tickets ne peut toujours pas se faire dans notre bureau. Vous pouvez soit envoyer un mail avec votre demande et faire un virement, soit déposer votre demande dans la boîte aux lettres située devant l'école avec votre paiement. Les tickets seront mis dans le sac de votre enfant.

| Quotient Familial | Inférieur à 1 200 | Entre 1200 et 1499 | Supérieur à 1500 |
|-------------------|-------------------|--------------------|------------------|
| Coût repas        | 1 €               | 2.05€              | 2,80€            |